Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2,4 mios pour poursuivre la sécurisation informatique de l'Etat

Le Conseil d'Etat a décidé de soumettre au Grand Conseil une demande de crédit de 2,4 millions pour la sécurisation stratégique de l'informatique de l'administration cantonale. Ces 15 dernières années, le réseau s'est considérablement élargi et s'est connecté à différents réseaux dont Internet. Le nombre de systèmes d'information et d'utilisateurs s'est agrandi dans la même proportion, rendant indispensable la modernisation de la sécurisation.

Des mesures urgentes ont été prises dès octobre 2002.

Conscient des risques inhérents au développement informatique, le Conseil d'Etat décidait dès 1999 déjà de prendre des mesures afin de mieux gérer et sécuriser l'ensemble du système. Il décidait notamment la centralisation de l'exploitation informatique, la création d' unités informatiques départementale et de l'Office de sécurité informatique (OSIC).

Dans la logique de cette modernisation, le Chef du département de la sécurité et de l'environnement a autorisé le Contrôle cantonal des finances (CCF) à tester la fiabilité de l'informatique de l'Etat par des attaques confiées à une société spécialisée, extérieure à l'administration. Sans aucune information préalable, ces tests ont commencé au printemps 2002: la première attaque, effectuée depuis Internet, a immédiatement été détectée par l'OSIC et déjouée. Les suivantes ont eu lieu depuis le réseau interne et sous la supervision de l'OSIC. Elles ont confirmé les craintes déjà exprimées par cet Office : des données sensibles étaient accessibles depuis le réseau cantonal vaudois à des personnes non-autorisées, pour autant qu'elles aient les connaissances nécessaires à ce genre d'attaques.

Les résultats de ces tests, contenus dans un rapport confidentiel du CCF de septembre

2002, ont confirmé l'urgence de nouvelles mesures, entreprises dès octobre 2002. Seuls informés, les membres du Conseil d'Etat et les Présidents des Commissions (finances -gestion - système d'information) ont conclu à la confidentialité de cette information, le temps nécessaire à l'instauration des premières mesures urgentes.

Aujourd'hui, ces premières mesures ont été prises; la poursuite de la sécurisation nécessite - y compris les mesures déjà appliquées - un crédit de 2,4 millions de francs que le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 8 octobre dernier, a décidé de solliciter du Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 octobre 2003

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Philippe Christe, directeur de l'OSIC, 021 316 03 10